



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

**FAITS SAILLANTS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
2015-02-25**

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes

Échange de terrain – Saint-Jérôme

CC-150225-MR-0114

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme souhaite reconfigurer la rue du Carillon;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de lui céder un terrain en échange du lot n° 5243136 (anciennement une partie du lot n° 2663452);

ATTENDU QUE le terrain obtenu par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier serait utilisé pour le projet d'aménagement de la cour d'école de l'école primaire Laurentia;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140326-CA-0091 approuvant le transfert des lots n°s 5243137 et 5243138 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme aura besoin du lot n° 5243137 et non du lot n° 5243138, appartenant à la commission scolaire et adjacent à l'école primaire Laurentia pour reconfigurer ladite rue;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite modifier la résolution n° CC-1403-CA-0091 et la remplacer par celle-ci;

ATTENDU QUE compte tenu de la valeur desdits terrains, aucune autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) n'est requise;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier modifie la conclusion de la résolution n° CC-140326-CA-0091 pour qu'elle se lise :

« ... autorise l'échange du lot n° 5243137, adjacent à l'école primaire Laurentia, contre le lot n° 5243136 avec la Ville de Saint-Jérôme. »

QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-140326-MR-0091.

Adopté à l'unanimité

Règlement – Date, heure et lieu des séances du comité exécutif 2014-2015

CC-150225-CA-0115

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140521-CA-0112 approuvant une consultation sur le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le processus de consultation prévu pour les règlements en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) a été respecté et qu'un avis public a été publié dans l'édition du 13 décembre 2014 du *Courrier Laval*;

ATTENDU QU'aucune rétroaction n'a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE ce règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

Adopté à l'unanimité

Rapports du protecteur de l'élève

CC-150225-CA-0116

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le rapport du protecteur de l'élève pour « l'élève SL » soit reporté pour discussion.

Adopté à l'unanimité

CC-150225-CA-0117

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le rapport du protecteur de l'élève pour les « élèves A et B » soit reporté pour discussion.

Adopté à l'unanimité

Embauche d'un commissaire à l'éthique

CC-150225-CA-0118

ATTENDU QUE le contrat du commissaire à l'éthique a expiré le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE conformément à l'article 9.1 du règlement n° BL2009-CA-17 : Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, un commissaire à l'éthique doit être nommé par voie de résolution;

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique substitut en fonction a été pressenti pour le poste de commissaire à l'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Vincenzo Guida, avocat**, comme commissaire à l'éthique à compter du 26 février 2015.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection – Commissaire à l'éthique substitut

CC-150225-CA-0119

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-150225-CA-0118 par laquelle il nomme le commissaire à l'éthique substitut actuel au poste de commissaire à l'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la secrétaire générale de procéder à l'affichage du poste de commissaire à l'éthique substitut.

QUE le comité de sélection se compose des personnes suivantes :

Commissaire n° 1	Vicky Kaliozakis
Commissaire n° 2	Jennifer Maccarone
Commissaire substitut n° 1	Paolo Galati
Commissaire substitut n° 2	Sergio Di Marco
	La secrétaire générale
	Le directeur du Service des ressources humaines

QUE le comité de sélection soit mandaté de tenir les entrevues et de recommander un candidat pour le poste de commissaire à l'éthique substitut.

ET QU'une recommandation soit présentée au conseil des commissaires lors de sa prochaine séance.

Adopté à l'unanimité

Règlement – Délégation de fonctions et de pouvoirs – Modification, projet de loi n° 15

CC-150225-CA-0120

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;

ATTENDU la nécessité de modifier le règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour prendre en compte les niveaux d'autorisation pour les contrats de service prévus dans cette nouvelle loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications apportées au règlement n° BL208-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

QUE le projet de règlement soit soumis à la consultation prévue pour les règlements à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 22 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

Procédure – Comités administratif et pédagogique

CC-150225-CA-0121

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-14112-CA-0065 approuvant la procédure n° 2013-CA-08 : Comités administratif et pédagogique;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite modifier cette procédure pour inclure des séances supplémentaires pour l'année scolaire 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la procédure n° 2013-CA-08 : Comités administratif et pédagogique.

Adopté à l'unanimité

Règlement – Jour, heure et lieu des séances du conseil

CC-150225-CA-0122

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-14112-CA-0068 réaffirmant la résolution n° CC-140625-CA-0133 approuvant le règlement n° 2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU la nécessité de changer la date de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier du mois de juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur le règlement n° 2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

QUE le projet de règlement soit soumis à la consultation prévue pour les règlements à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 22 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

Règlement – Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif – Juin 2015

CC-150225-CA-0123

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150225-CA-0115 autorisant la tenue d'une consultation sur le règlement n° BL2000-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la proposition de modifier la date de la séance du mois de juin prévue au règlement n° BL-2000-CA-15 a une incidence sur le règlement n° BL2008-CA-15 : Date, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur le règlement n° BL2000-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

QUE le projet de règlement soit soumis à la consultation prévue pour les règlements à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 22 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

Complexe sportif à Laval – Mandat de la directrice générale

CC-150225-CA-0124

ATTENDU QUE l'Association sportive Monteuil et le Club de soccer Fabrose ont invité la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à envisager un partenariat pour la réalisation d'un projet de complexe sportif à Laval;

ATTENDU QU'il tel partenariat pourrait être bénéfique pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la directrice générale d'étudier la possibilité d'un partenariat pour la réalisation d'un projet de complexe sportif à Laval.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliotzakis, Jennifer Maccarone, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Ailsa Pehi
ABSTENTION :	Emilio Migliozi

Engagement d'un entrepreneur – Agrandissement de l'école primaire Twin Oaks

CC-150225-MR-0125

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s CC-140625-MR-0140, CC-140625-MR-0141 et CC-140625-MR-0142 pour retenir les services d'architectes et d'ingénieurs pour préparer les plans et devis du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks et le lancement d'un appel de candidature pour le choix d'un entrepreneur suivant la réception des plans et devis;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 24 février 2015;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks à **Candev Construction inc.**, au coût total de **6 953 000,00 \$**, avant taxes, (**7 994 211,75 \$**, toutes taxes comprises).

QUE, jusqu'au 89^e jour de la période de validité, le contrat ne sera pas accordé si le permis de construction n'a pas été délivré.

QUE, au 90^e jour de la période de validité, le contrat sera octroyé même si le permis de construction n'a pas été délivré.

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Appel de candidatures – Vérificateurs

CC-150225-FR-0126

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) stipule que « Pour chaque année financière, la commission scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire »;

ATTENDU QUE le contrat pour les services de vérification est expiré;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour les services de vérification sera préparé et que les propositions seront reçues le 9 mars 2015;

ATTENDU QUE le comité de sélection se réunira le 17 avril 2015 et qu'une recommandation sera présentée au conseil des commissaires lors de sa séance du 22 avril 2015;

ATTENDU QUE pour respecter la confidentialité et les principes éthiques du processus de sélection, il est préférable que la nomination des membres énumérés ci-dessous soit faite en conformité avec la politique n° 1999-MR-01 : Politique d'approvisionnement en biens et en services, et la Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les propositions devront être étudiées par un comité de sélection se composant d'un secrétaire et d'au moins trois autres personnes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources financières, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le lancement d'un appel d'offres public pour les services de vérification et approuve que le comité de sélection d'une firme de vérificateurs se compose des personnes suivantes :

1	Membre du Service des ressources financières
1	Membre du Service des ressources matérielles agissant à titre de secrétaire du comité
1	Membre du conseil des commissaires nommé à huis clos
1	Membre substitut du conseil des commissaires nommé à huis clos
1	Membre de la Direction générale
1	Membre externe

ET QUE les membres du comité de sélection soient tenus de signer une entente de confidentialité.

Adopté à l'unanimité

Processus d'élaboration du budget 2015-2016

CC-150225-FR-0127

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entreprend l'élaboration de son budget pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de son budget;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un projet de « processus budgétaire 2015-2016 »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le « processus budgétaire 2015-2016 », tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2015/02/25-FR-01.

ET QUE la consultation commence le 26 février 2015 et se termine le 15 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

Arrangements locaux – Personnel professionnel

CC-150225-HR-0128

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a ratifié l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal (SPPSERM) pour les professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier pour les matières faisant l'objet d'arrangements locaux;

ATTENDU QUE les représentants de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont satisfaits du résultat des négociations;

ATTENDU QUE le Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal (SPPSERM) pour les professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier a signalé que les négociations sont terminées et qu'il souhaite signer l'entente avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du directeur du Service des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les arrangements locaux intervenus entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal (SPPSERM) pour les professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier, tels qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-2015/02/25-HR-001.

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Arrangements locaux – Personnel d'entretien

CC-150225-HR-0129

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a ratifié l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – CSN pour les matières faisant l'objet d'arrangements locaux;

ATTENDU QUE les représentants de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont satisfaits du résultat des négociations;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – CSN a signalé que les négociations sont terminées et qu'il souhaite signer l'entente avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources humaines et de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les arrangements locaux intervenus entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – CSN, tels qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-2015/02/25-HR-002.

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Procédure – Évaluation du directeur général

CC-150225-HR-0130

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier CC-140129-HR-0073 approuvant la procédure n° 2014-HR-09 : Procédure d'évaluation du directeur général;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite modifier ladite procédure pour y inclure une présentation verbale de mi-année, à huis clos, par la direction générale au conseil des commissaires pour rendre compte des résultats obtenus par la commission scolaire et apporter toute modification qui s'impose, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la procédure no 2014-HR-09 : Procédure d'évaluation du directeur général.

Adopté à l'unanimité

Congrès printanier de l'ACSAQ

CC-150225-CA-0131

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) tiendra son assemblée générale annuelle durant le congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ à l'hôtel Hilton, à Québec du 21 au 23 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise quatre (4) commissaires à assister au congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ du 21 au 23 mai 2015 à Québec.

CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Paolo Galati, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi
VOIX CONTRE :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi

CC-150225-CA-0132

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) tiendra son assemblée générale annuelle durant le congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ à l'hôtel Hilton, à Québec du 21 au 23 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise deux (2) commissaires à assister au congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ du 21 au 23 mai 2015 à Québec.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi
VOIX CONTRE :	Paolo Galati, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi

Nomination au comité de sélection – Services de vérification

CC-150225-FR-0133

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution no CC-150225-FR-0126 approuvant le lancement d'un appel d'offres pour les services d'une firme de vérification et approuvant la composition du comité de sélection de la firme de vérificateur;

ATTENDU QUE la résolution no CC-150225-FR-0126 stipule que les deux (2) représentants des commissaires au comité de sélection sont nommés à huis clos pour garantir l'intégrité du processus interne et éviter que les membres du comité de sélection soient sollicités par d'éventuels soumissionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources financières, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se réunisse à huis clos pour nommer deux commissaires au comité de sélection d'une firme de vérificateurs.

Adopté à l'unanimité

CC-150225-CA-0134

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le commissaire et le commissaire substitut suivants au comité de sélection d'une firme de vérificateurs :

Commissaire XXX
Commissaire substitut XXX
La directrice du Service des ressources financières

Adopté à l'unanimité